



DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ
DÉPARTEMENTALE

REGISTRE DES ARRÊTÉS
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

6895

OBJET : Arrêté fixant la tarification applicable à compter du 1^{er} janvier 2026 pour l'EHPAD "Les Résidences du Val d'Adour" à Rabastens-de-Bigorre et Maubourguet.

Le Président du Conseil Départemental,

- VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement ;
- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens du 19 octobre 2018 ;
- SUR proposition du Directeur Général des Services du Conseil Départemental ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}.

Les tarifs "hébergement" applicables à compter du 1^{er} janvier 2026, pour l'EHPAD "Les Résidences du Val d'Adour", sont fixés comme suit :

- Tarif Hébergement : 75,21 €
- Tarif Accueil de jour : 24,30 €

ARTICLE 2.

Les tarifs "dépendance" et résidents de moins de 60 ans établis pour l'année 2025 sont reconduits jusqu'à la notification du forfait global dépendance 2026, à savoir :

- Tarifs "Dépendance" :

	Tarifs	Montants pris en charge par les départements extérieurs
GIR 1/2	25,45 €	18,60 €
GIR 3/4	16,15 €	9,30 €
GIR 5/6	6,85 €	Néant

- Tarif pour les résidents de moins de 60 ans : 94,07 €

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARDES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr

ARTICLE 3.

Les recours éventuels contre le présent arrêté devront parvenir, dans le délai franc de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, au secrétariat du Tribunal Administratif de Bordeaux :

Tribunal Administratif de Bordeaux
9 rue Tastet
33063 BORDEAUX CEDEX

ARTICLE 4.

Le Directeur Général des Services du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, la Directrice Générale Adjointe en charge de la Solidarité Départementale et la Direction de l'établissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département des Hautes-Pyrénées www.hautespyrenees.fr.

Tarbes, le 09 DEC. 2025

Le Président du Conseil Départemental



Michel PÉLIEU